



Publication des demandes de protection en Suisse d'enregistrements internationaux d'appellations d'origine et indications géographiques selon le système de Lisbonne

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle,

vu

les dispositions de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques¹ ainsi que de son règlement d'exécution²,

les art. 50c ss de la loi fédérale du 28 août 1992 sur la protection des marques et des indications de provenance (LPM)³ et l'art. 52r de l'ordonnance du 23 décembre 1992 sur la protection des marques et des indications de provenance (OPM)⁴,

les Directives de l'Institut du 1^{er} décembre 2021 relatives à l'enregistrement d'AOP et d'IGP pour les produits non agricoles et à l'enregistrement international d'indications géographiques (cf. Partie 7, ch. 3.2.2.1.3, nbp. 25)⁵,

publie

les appellations d'origine (AO) et les indications géographiques (IG) suivantes notifiées le 28 février 2023, le 17 mars 2023, le 24 mars 2023 et le 28 mars 2023 par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI):

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1186 (AO)	Cigales	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges. Conseil régulateur de l'appellation d'origine protégée Cigales.
1187 (AO)	Manchuela	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1188 (AO)	Málaga	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.

¹ RS 0.232.111.14

² Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, RS 0.232.111.141

³ RS 232.11

⁴ RS 232.111

⁵ Disponibles sous <https://www.ige.ch/fr/prestations/services-en-ligne-et-centre-de-telechargement/indications-de-provenance>.

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1189 (AO)	Cava	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1190 (AO)	Cataluña / Catalunya	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1191 (AO)	Jumilla	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1192 (AO)	La Mancha	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1193 (AO)	Jerez-Xérès-Sherry / Jerez / Xérès / Sherry	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1194 (AO)	Cariñena	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1195 (AO)	Calatayud	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1196 (AO)	Paprika Žitava / Žitavská paprika	Poudre de piment	Union européenne	Tout producteur qui respecte le cahier des charges. «CAPSICUM» - Združenie šľachtiteľov, pestovateľov a spracovateľov koreninovej papriky.
1197 (IG)	Turrón de Agramunt / Torró d'Agramunt	Produits de la pâtisserie, de la confiserie et de la biscuiterie	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges. Conseil régulateur de l'appellation d'origine protégée Turrón de Agramunt / Torró d'Agramunt.
1198 (IG)	Ternera Gallega	Viande fraîche	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1199 (IG)	Sobrasada de Mallorca	Charcuterie	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges. Conseil régulateur de l'indication géographique protégée Sobrasada de Mallorca.
1200 (IG)	Plátano de Canarias	Banane	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1201 (IG)	Jamón de Trevélez	Jambon	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges de l'indication géographique protégée Jamón de Trevélez.
1202 (AO)	Vinagre de Montilla-Moriles	Vinaigre	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1203 (IG)	Aceite de Jaén	Huile d'olive	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1204 (IG)	Ajo Morado de Las Pedroñeras	Ail	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1205 (AO)	Bullas	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1206 (AO)	Bizkaiko Txakolina / Chacolí de Bizkaia / Txakoli de Bizkaia	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1207 (AO)	Siurana	Huile d'olive	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1208 (AO)	Vinagre de Jerez	Vinaigre	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1209 (AO)	Sierra Mágina	Huile d'olive	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges. Conseil régulateur de l'appellation d'origine «Sierra Mágina».
1210 (AO)	Sierra de Cazorla	Huile d'olive	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1211 (AO)	Priego de Córdoba	Huile d'olive	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1212 (AO)	Pimentón de la Vera	«Pimentón»	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1213 (AO)	Bierzo	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1214 (AO)	Montes de Toledo	Huile d'olive	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges. Fondation: Conseil régulateur de l'appellation d'origine «Aceite de los Montes de Toledo».
1215 (AO)	Alicante	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1216 (AO)	Almansa	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant les spécifications du produit.
1217 (AO)	Mahón-Menorca	Fromage	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges. Conseil régulateur de l'appellation d'origine protégée Mahón-Menorca.

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1219 (AO)	Kaki Ribera del Xúquer	Kaki	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1220 (AO)	Jabugo	Jambon et palette	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges. Conseil régulateur de l'appellation d'origine protégée «Jabugo».
1221 (AO)	Idiazabal	Fromage	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine protégée «Idiazabal». Conseil régulateur de l'appellation d'origine protégée «Idiazabal».
1222 (AO)	Guijuelo	Jambon et palette	Union européenne	Tout opérateur respectant le cahier des charges. Conseil régulateur de l'appellation d'origine protégée «Guijuelo».
1223 (AO)	Dehesa de Extremadura	Jambon et palette	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.
1224 (AO)	Cereza del Jerte	Cerises	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges. Conseil régulateur de l'appellation d'origine protégée «Cereza del Jerte».
1225 (AO)	Azafrán de La Mancha	Safran	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges.

Informations supplémentaires

De plus amples détails concernant ces indications géographiques (AO et IG) peuvent être obtenus en consultant la base de données «Lisbon Express»⁶ de l'OMPI.

Opposition

Conformément à l'art. 50e al. 3 LPM, tout tiers ou canton (cf. art. 52r al. 1 OPM) touché dans ses droits ou intérêts par l'un des enregistrements internationaux mentionnés ci-dessus peut former, par écrit auprès de l'Institut, une demande de refus des effets de la protection en Suisse de cet enregistrement international («opposition») dans les trois mois suivant la présente publication pour les motifs évoqués à l'art. 50e al. 1 let. a à c LPM. Le délais d'opposition commence à courir dès le premier jour du mois suivant la présente publication (art. 52r al. 2 OPM). L'acte d'opposition doit

⁶ Disponible sous <https://www.wipo.int/ipdl-lisbon/struct-search>.

respecter les conditions de forme de l'art. 20 OPM (cf. art. 52r al. 3 OPM), en particulier comprendre une courte motivation (art. 20 let. e OPM). Il peut être adressé à l'Institut par voie postale ou par voie électronique (origin.admin@ekomm.ipi.ch).

Voies de droit

Cette publication n'est pas sujette à recours.

22 mai 2023

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division Marques & Designs

